

**Rapport du préavis 81-2015 « remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours
comprenant : Rue de Lausanne et av. du 24 janvier ; Rue de Lausanne et av. du Temple ; Av. du 14
Avril et rue du Jura »**

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie dans les locaux du Centre technique communal le mardi 22 septembre à 18h00. Étaient présent-e-s : Mmes Gisèle Martin et Brigitte Rohr, ainsi que MM. Robert Mulopo, Vito Vita, Jean-Pierre Leyvraz, Abdelfattah Hanachi, Alain De Col et Alberto Mocchi, Président rapporteur. La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Olivier Golaz, Municipaux, et par M. Guy-Paul Bosson, responsable « signalisation » à la Polouest.

M. Golaz a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis porté conjointement par les services « sécurité » et « travaux », et en rappelant brièvement les enjeux. À l'origine il avait été imaginé d'englober ces travaux dans ceux de la nouvelle ligne de tram, mais cette dernière prenant du retard, il n'est plus possible d'attendre. Les installations sont vétustes, et on ne trouve plus les pièces de rechange, notamment les ampoules à incandescence.

Les mâts et écrans vont rester sur place. Ce sont les contrôleurs qui vont être remplacés par des modèles de dernière génération. Un système aérien de détection des véhicules viendra quant à lui remplacer les grandes boucles inductives utilisées actuellement, et les ampoules à incandescence seront remplacées par des leds.

Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :

- **Les feux seront-ils compatibles avec le futur tram ?**
Oui, l'arrivée future du tram a été prise en compte.
- **Est-il possible de régler la durée des feux afin de les adapter à la vitesse de déplacement des personnes à mobilité réduite ?**
Oui, cela est possible, et encore plus facile avec des infrastructures plus modernes.
- **A-t-on besoin pour la programmation de faire appel à des experts extérieurs ?**
Pas pour l'heure, mais cela s'avèrera nécessaire lors de l'arrivée du tram. Les coûts induits sont prévus au budget du tram.
- **Quand les travaux vont-ils commencer ?**
Au plus vite dès la décision du Conseil communal prise. L'objectif serait d'avoir terminé les travaux avant la fin de l'année.

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales ont pris congé de la commission, qui a encore brièvement discuté du préavis avant de passer au vote.

Un vœu selon lequel « Les personnes à mobilité réduite devraient être mieux prises en compte dans le calcul de la durée des feux pour piétons » a été formulé.

Au vote, les 8 commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 81-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 271'000.- TTC pour le remplacement des trois contrôleurs de feux actuellement en place aux carrefours rue de Lausanne et avenue du 24 Janvier, rue de Lausanne et avenue du Temple et avenue du 14 Avril et rue du Jura

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations s'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte 3820.5010.118, intitulé « installation lumineuse des carrefours comprenant la rue de Lausanne et les avenues du 24 Janvier, du Temple, du 14 Avril et la rue du Jura ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Les commissaires :

Brigitte Rohr

Jean-Pierre Leyvraz

Alain De Col

Abdelfattah Hanachi

Gisèle Martin

Vito Vita

Robert Mulopo

Alberto Mocchi, Président rapporteur